



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL (MRC NICOLET-YAMASKA)

Le conseil de la municipalité de Saint-Zéphirin-de Courval siège en séance ordinaire ce, LUNDI, le **10 AOÛT 2020 à 20 h** à l'endroit habituel sous la présidence du maire Mathieu Lemire, sont présents les conseillers-ères :

#1	Yvan Fréchette	#4	Dany Drolet
#2	Sylvie Jutras	#5	
#3	Mario Fréchette	#6	François Leclerc

- Assiste également à la séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière.
- Assiste également à la séance, l'officier municipal.

#### **ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-068 ÉMIS LE 6 JUILLET 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le 6 juillet 2020, la ministre de la Santé et des Services sociaux a pris un arrêté ministériel qui vient modifier les règles sur la tenue des séances et de toute autre réunion au sein des organisations municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19 permet d'assouplir certaines mesures mises en place pour protéger la santé de la population, tout en maintenant certaines d'entre elles nécessaires pour continuer de la protéger;

**DORÉNAVANT SI**, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des Membres;

**Si**, une réunion, une séance ou une assemblée doit, selon la loi, comprendre une période de questions par le public, il soit possible pour celui-ci de transmettre par écrit des questions à tout moment avant la tenue de la réunion, la séance ou l'assemblée;

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**106-08-2020**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE JUTRAS**

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en le laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la municipalité

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020**

**107-08-2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval tenue le 6 juillet a été transmis par voie électronique au maire et aux membres du Conseil;



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 et ce, préalablement à la séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres présents du Conseil municipal renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal respecte l'esprit des délibérations du 6 juillet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC**

Et résolu par ce Conseil :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 soit et est adopté tel que présenté.

**QUE** le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### **PÉRIODE DE QUESTION**

Le maire, Monsieur Mathieu Lemire, invite les élus et les citoyens à poser leurs questions. Les questions posées, s'il y a lieu, ne sont pas consignées au procès-verbal.

### **CORRESPONDANCE DU MOIS**

- Gouvernement du Québec COVID-19 : Plusieurs mémos et directives
- FQM – informations divers concernant la COVID-19
- Compte rendu de la rencontre des opérateurs d'eau potable concernant la problématique des fuites d'eau ce printemps et en début d'été;
- Accuser réception de la CPTAQ d'une demande de déclaration de droit concernant la propriété de M. Alex Cardinal;
- L'UPA demande une rencontre (politique) avec le Conseil des maires concernant les enjeux qui toucheront les producteurs agricoles et forestiers lors de l'adoption des plans finaux.

Règlement

### **RÈGLEMENT #08-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET ADMINISTRATIF DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL**

**108-08-2020**

**CONSIDÉRANT QU'**une assemblée publique de consultation a eu lieu le 6 juillet 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de cette assemblée le maire et la directrice générale ont répondu aux questions et pris en considération les propositions et commentaires émis;

**CONSIDÉRANT QU'**à la fin de la procédure d'enregistrement aucune demande valide n'a été reçue;

**CONSIDÉRANT QUE** les pouvoirs attribués par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval;



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité applique sur son territoire un règlement de plan d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ces règlements;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR MARIO FRÉCHETTE**

Et résolu par ce Conseil d'adopter le règlement portant le numéro #08-2020 modifiant le règlement de zonage #06-2015 et administratif #07-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR REFINANCEMENT**

**À reporter**

### **APPELS D'OFFRES CHEMINS D'HIVER**

**109-08-2020**

**IL EST PROPOSÉ PAR** **MONSIEUR YVAN FRÉCHETTE**

Et résolu de faire parvenir un appel d'offre pour le déneigement des chemins d'hiver pour la saison 2020-2021 auprès de trois (3) entrepreneurs, soit *Jacques Dujardin, Les Entreprises Bergeron 2009 inc. et André Bouvet ltée.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### **APPELS D'OFFRES DÉNEIGEMENT STATIONNEMENTS ET AUTRES**

**110-08-2020**

**IL EST PROPOSÉ PAR** **MADAME DANY DROLET**

Et résolu de faire parvenir un appel d'offre pour le déneigement des stationnements de la mairie, la caserne, la maison Turcotte, le centre communautaire, le chemin de l'aqueduc et des bornes incendies pour la saison 2020-2021 *Jacques Dujardin, Électri-Marc inc., les Entreprises A. Maillette inc. et Transport Mario Laforce.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### **TRAVAUX RANG ST-LOUIS**

#### **Décompte #2**

**110-08-2020**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur Pavage Drummond inc. a présenté un deuxième décompte à notre firme Pluritec représentant 17% d'avancement de travaux au montant de 72 452.45 \$ incluant la retenu et les taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC**

Et résolu par ce conseil d'autoriser le paiement du décompte progressif #2 des travaux du rang Saint-Louis au montant de 72 452.45 \$ tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### **Élargissement intersection 255**

On ne donne pas suite à l'élargissement pour l'intersection 255 et rang St-Louis.



N° de résolution  
ou annotation

## **CHALET-TURCOTTE**

### **Vide sanitaire**

Deux options s'offrent à nous pour les fondations du Chalet-Turcotte :

Option 1 : Vide sanitaire

Option 2 : Dalle de béton.

Le Conseil privilégie l'option 2 en raison du visuel désiré.

## **REPORT DES TRAVAUX ET REPORT D'APPEL D'OFFRE**

**111-08-2020**

**CONSIDÉRANT** la situation économique actuelle découlant de la pandémie actuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** l'industrie de la construction n'est pas épargnée par cette crise économique et que les activités reprennent graduellement;

**CONSIDÉRANT QUE** les chaînes d'approvisionnements de matériaux sont maintenant quelques peu rompues, il est difficile, voire impossible, d'obtenir des matériaux du Québec et que les carnets de commandes sont bien garnis depuis le redémarrage;

**CONSIDÉRANT que** la COVID-19 a eu une incidence importante sur les coûts des matériaux de construction;

**CONSIDÉRANT QUE** l'incertitude d'une deuxième vague de la COVID-19;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR YVAN FRÉCHETTE**

Et résolu par ce Conseil ce qui suit :

De suivre de près l'évolution les impacts de cette crise sur le monde de la construction;

De reporter notre appel d'offre de quelques semaines;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

## **DEMANDE DE REPORT DE TRAVAUX AUPRÈS DE LA MRC**

**112-08-2020**

**CONSIDÉRANT** la situation économique actuelle découlant de la pandémie actuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** l'industrie de la construction n'est pas épargnée par cette crise économique et que les activités reprennent graduellement;

**CONSIDÉRANT QUE** les chaînes d'approvisionnements de matériaux sont maintenant quelques peu rompues, il est difficile, voire impossible, d'obtenir des matériaux du Québec et que les carnets de commandes sont bien garnis depuis le redémarrage;

**CONSIDÉRANT que** la COVID-19 a eu une incidence importante sur les coûts des matériaux de construction;

**CONSIDÉRANT QUE** l'incertitude d'une deuxième vague de la COVID-19;



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

**CONSIDÉRANT QUE** les motifs énoncés précédemment, le Conseil a pris la décision de reporter de quelques semaines l'appel d'offre pour la construction du Chalet-Turcotte;

**CONSIDÉRANT QUE** cette construction pourrait avoir lieu seulement en 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a présenté son projet auprès de la MRC et obtenu du Fonds de développement des territoires (FDT) son enveloppe de 51 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR YVAN FRÉCHETTE**

Et résolu par ce Conseil de demander à la MRC Nicolet-Yamaska un report de l'échéancier pour son projet Chalet-Turcotte jusqu'au 31 décembre 2021;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### **SENTIER PÉDESTRE**

#### **Achat passerelle**

**113-08-2020**

**IL EST PROPOSÉ PAR** **MADAME SYLVIE JUTRAS**

Et résolu par ce Conseil de faire l'acquisition de la passerelle à l'entreprise 9200-8473 Québec inc. situé à Plessisville au montant de 6 000\$ plus taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### **INFRASTRUCTURES SANITAIRES DOMAINE DES CAPUCINES**

#### **Système temporaire d'épuration**

Un compte rendu de la rencontre est présenté aux élus.

#### **Ouverture phase II**

Pas d'en l'immédiat

### **MANDAT ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES**

**114-08-2020**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a soumis au MAMH pour autorisation l'appel d'offre pour les services d'ingénierie qui sera publié sur le journal SEAO dans le cadre des travaux de réhabilitation de conduites sur le rang Saint-Pierre (rte 255);

**CONSIDÉRANT QUE** ceci pourrait prendre quelques semaines;

**CONSIDÉRANT QUE** des études environnementales sont requises pour des projets d'assainissement;

**CONSIDÉRANT QUE** le délai et la période actuelle, il serait préférable de mandater une firme rapidement pour les études environnementales;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC**

Et résolu par ce Conseil ce qui suit :



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

D'inclure dans la demande les études environnementales nécessaires selon le guide du MELCC, des études biologiques et un inventaire faunique et floristique;

Également inclure une évaluation environnementale pour la phase I et la phase II

De transmettre des appels d'offre à *Groupe Synergis, Englobe, LCL environnement et Avizo*;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### **RENCONTRE CITOYENNE POUR TRAVAUX MISE AUX NORMES BRANCHEMENTS PLUVIAUX**

Prévoir une date en début septembre

### **CONCIERGE**

**115-08-2020**

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Daniel Bernard est lié par contrat pour l'entretien ménager du centre communautaire (incluant la bibliothèque et le local des Loisirs) depuis le 1<sup>e</sup> décembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Daniel Bernard a été rencontrer et que certaines directives sanitaires lui ont été transmises concernant l'application des règles de la CNESST pour la tenue des camps de jour;

**CONSIDÉRANT QUE** ces directives n'ont pas été exécutés et qu'aucun entretien ménager prévu au contrat n'a été constaté depuis le 1<sup>e</sup> juillet;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR YVAN FRÉCHETTE**

Et résolu par ce conseil

De mettre fin au contrat d'entretien ménager avec Monsieur Daniel Bernard, sans tenir compte du délai prescrit à l'article 8.2;

Que la directrice générale soit autorisée à signer la résiliation de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### **AUTORISATION CESSATION DE DROIT**

**116-08-2020**

**CONSIDÉRANT QUE** les acquéreurs d'un terrain situé dans le secteur du domaine des Capucines ne peuvent, sous peine de nullité, vendre ou aliéner ladite propriété, avant l'accomplissement de son obligation d'y ériger une construction conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité et la compléter dans une période de deux (2) ans à compter de la signature des présentes;

**CONSIDÉRANT QUE** les acquéreurs du 105, rue du Muguet désire céder 1/3 de leur part à une tierce personne;

**CONSIDÉRANT QUE** pour y être autorisé, la Municipalité doit donner son accord;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MADAME DANY DROLET**

Et résolu par ce conseil



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

Que la Municipalité accepte la cessation de part pour la propriété du 105, rue du Muguet;

Que cette tierce personne soit au même titre lié par les mêmes obligations que le contrat initial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### **DROIT DE PASSAGE CLUB QUAD « LES BAROUDEURS »**

**117-08-2020**

**IL EST PROPOSÉ PAR                      MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC**

Et résolu ce qui suit :

D'autoriser le *Club QUAD Les baroudeurs* à circuler sur les routes et rangs prévus au Règlement #09-2018 autorisation la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux pour la saison 2020-2021;

Que la signalisation nécessaire à la sécurité des traverses sera installée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### **INTERVENTION SUR LES ROUTES DU MINISTÈRE DU TRANSPORT DU QUÉBEC:**

**118-08-2010**

**ATTENDU QUE** des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2020, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère du Transport du Québec (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par                      **MADAME SYLVIE JUTRAS**

Et résolu par ce conseil ce qui suit :

Que la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2020;

Que la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

Que la Municipalité nomme Monsieur Dany Caron, officier municipal et Hélène Chassé, directrice générale à titre de représentant(s) autorisé(s) à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### **DEMANDE DE RÉVISION CADASTRALE**

**119-08-2020**

**CONSIDÉRANT QU'** il a été porté à l'attention de la directrice générale de la Municipalité que lors de la réforme cadastrale la firme d'arpenteurs-géomètres chargée de la réforme a mal positionné le lit de la rivière Saint-Zéphirin;



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de modification touchent les lots 5 884 251, 5 884 455, 5 884 458; 5 884 461, 5 885 225;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité fournit avec la demande de révision cadastrale un certificat de piquetage préparé en date du 19/06/2020 par Pierre Lachapelle, arpenteur-géomètre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR MARIO FRÉCHETTE**

Et résolu par ce Conseil de demander au Ministère de l'Énergie et Ressources naturelles d'apporter les correctifs nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### **AUTORISATION INSPECTION BORNES INCENDIE**

**120-08-2020**

**IL EST PROPOSÉ PAR** **MONSIEUR YVAN FRÉCHETTE**

Et résolu d'accepter l'offre service d'AquaData datée du 9 juillet 2020 tel que soumis à M. Alain Auger, directeur de la Régie Incendie Lac St-Pierre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### **RAPPORT DE L'INSPECTEUR**

L'inspecteur fait son rapport du mois aux membres du conseil.

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Les élus ayant participé à des comités présentent les développements dans les dossiers où ils agissent, le cas échéant.

### **VARIA**

a) **OMH**

Le président de l'OMH informe les membres du Conseil de l'avancement de la fusion des OMH intéressés. La prochaine rencontre aura lieu le 31 août 2020.

b) ;

### **COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS :**

Comptes à payer au 31 juillet 2020	119 634.15 \$
Comptes payer durant le mois de juillet 2020	203 936.48 \$
Salaires payés au 31 juillet 2020	22 074.70 \$
Total	345 645.33 \$

« Je soussignée, Hélène Chassé, trésorière, certifie et atteste par la présente que des fonds sont disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées ».





N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

Hélène Chassé, g.m.a.  
Directrice-générale & secrétaire-trésorière

### **121-08-2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 31 juillet 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MADAME DANY DROLET**

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes totalisant la somme de 345 645.33 \$ pour la période se terminant le 31 juillet 2020, incluant les salaires et autorise le paiement des comptes dus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

### **FAITS DIVERS**

La secrétaire-trésorière renseigne les élus sur les différents événements qui ont eu lieu durant le mois et les événements connus et à venir s'il y a lieu. Cependant ces faits divers ne sont pas consignés au procès-verbal.

### **PÉRIODE DE QUESTION**

Le maire, Monsieur Mathieu Lemire, invite les élus et les citoyens à poser leurs questions. Les questions posées, s'il y a lieu, ne sont pas consignées au procès-verbal.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

#### **122-08-2020**

IL EST PROPOSÉ PAR **MONSIEUR MARIO FRÉCHETTE**

Et résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance à **21 h 23**.

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, Mathieu Lemire, maire ai pris connaissance de l'intégralité des résolutions du présent procès-verbal et désire ne pas utiliser mon droit de veto.

Signé à Saint-Zéphirin-de-Courval ce 10 août 2020 à 21 h 24.

(S) *Mathieu Lemire*

\_\_\_\_\_  
Mathieu Lemire, maire